

BURKINA FASO : Les responsables de la mort de Norbert Zongo doivent être déférés à la justice

Index AI : AFR 60/02/99

Tandis que les pressions pour que les responsables de la mort du journaliste Norbert Zongo soient traduits en justice se font de plus en plus pressantes, ceux qui défendent les droits fondamentaux au Burkina Faso font l'objet d'arrestations, de menaces et de manœuvres d'intimidation, a déclaré Amnesty International jeudi 20 mai 1999.

Depuis le 7 mai, date à laquelle la commission d'enquête a rendu publiques ses conclusions selon lesquelles Norbert Zongo avait été tué pour des raisons d'ordre politique, des membres importants d'une coalition de partis politiques, d'organisations de défense des droits humains, de syndicats, d'organisations de journalistes et d'étudiants, constituée après la mort de Norbert Zongo, ont été harcelés et arrêtés.

« Le gouvernement doit prendre des mesures pour protéger ceux qui défendent les droits fondamentaux au Burkina Faso », a souligné Amnesty International.

Halidou Ouédraogo, président de la coalition et du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), a été arrêté et détenu pendant deux heures le 17 mai. Le 10 mai, son domicile a été encerclé par une centaine de personnes au moins, qui l'ont menacé et insulté à l'instigation, semble-t-il, du maire d'Ouagadougou, également secrétaire général du Congrès pour la démocratie et le progrès, au pouvoir. Le dirigeant de l'opposition Hermann Yaméogo, également arrêté le 17 mai 1999, est toujours détenu.

« Hermann Yaméogo doit être libéré immédiatement et sans condition si, comme cela semble être le cas, il est détenu uniquement en raison de ses activités politiques légitimes et pour avoir demandé la fin de l'impunité en cas de violations des droits humains », a indiqué Amnesty International.

La commission établie pour enquêter sur la mort de Norbert Zongo et des trois hommes qui l'accompagnaient a conclu qu'il avait été tué en raison de ses activités en tant que journaliste d'investigation. Norbert Zongo avait en particulier enquêté sans relâche et avec détermination sur le cas de David Ouédraogo, mort en janvier 1998 alors qu'il se trouvait aux mains des forces de sécurité présidentielles. David Ouédraogo était le chauffeur du frère du chef de l'État, François Compaoré.

La commission d'enquête a nommé six membres du Régiment de la sécurité présidentielle comme suspects dans l'affaire du meurtre de Norbert Zongo, sans toutefois établir leur culpabilité, et elle a recommandé que des poursuites judiciaires soient engagées contre ces derniers.

« Les personnes responsables du meurtre de Norbert Zongo doivent être identifiées et déférées à la justice, qui doit pouvoir agir en toute indépendance », a souligné l'Organisation.

Bien que le gouvernement ait annoncé le 10 mai 1999 que le rapport de la commission allait être transmis dans les meilleurs délais à la justice, Amnesty International s'interroge sur l'existence d'une véritable volonté politique d'agir de manière décisive et de déférer à la justice les responsables de la mort du journaliste.

Complément d'information

Le 13 décembre 1998, le corps carbonisé de Norbert Zongo, directeur de publication de l'hebdomadaire L'Indépendant, ainsi que celui de deux autres passagers ont été retrouvés dans un véhicule, à une centaine de kilomètres d'Ouagadougou, sur la route de Sapouy. Un quatrième cadavre gisait à côté du véhicule. Les autres victimes étaient son frère Ernest Zongo, son chauffeur Ablassé Nikiéma et Blaise Ilboudo. Rares sont ceux au Burkina Faso à avoir pensé qu'il s'agissait d'un accident.

Norbert Zongo était également le président de la Société des éditeurs de la presse privée au Burkina Faso ; il était reconnu et respecté pour son indépendance et parce qu'il ne craignait pas de critiquer le gouvernement.

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 99/99

Le 18 janvier 1999, François Compaoré a été inculpé du meurtre de David Ouédraogo et de dissimulation du corps de la victime. Il n'a cependant pas été arrêté et les charges retenues contre lui n'ont pas été rendues publiques avant le 30 mars 1999. Le lendemain, après que François Compaoré eut demandé que les charges retenues contre lui soient abandonnées, la Cour d'appel d'Ouagadougou a statué qu'elle n'était pas compétente pour examiner cette affaire et l'a transmise à un tribunal militaire l

